1401 Yverdon-les-Bains
Web : www.cny.ch / Email : info@cny.ch

CHARTE SPORTIVE

La présente charte, établie par le comité du Cercle des Nageurs Yverdon (CNY), fixe le cadre général des relations entre les nageurs et les entraîneurs. Elle doit permettre de garantir la cohésion du club et son bon fonctionnement, ainsi que le bien-être général de toutes et tous.

Tous les athlètes et entraîneurs s'engagent à respecter les principes et valeurs de la charte. La charte doit permettre de définir en permanence la qualité d'engagement des signataires.

Les objectifs généraux du club

- Le CNY est une association sportive à but non lucratif qui permet une pratique encadrée de la natation ou du waterpolo.
- En tant que club formateur, le CNY permet un apprentissage de la natation / waterpolo et encourage le bien-être des jeunes (épanouissement et intégration sociale).
- Le CNY participe à de nombreuses compétitions / matchs de water-polo durant la saison afin de permettre aux athlètes de mesurer leurs performances et voir le fruit de leurs efforts.
- Les nageurs sont répartis dans différents groupes, qui ont leurs conditions et prestations propres. Le waterpolo est quant à lui constituer une section adultes en collaboration avec le club du Red-Fish.

Les moyens de communications officiels du club

Les moyens de communications officiels et exclusifs utilisé dans le cadre du CNY par les entraîneurs et les athlètes sont les suivants :

- Courrier (démission, justificatif d'absence, plaintes, etc.).
- Email (toutes communications ou demandes au comité, ou aux membres, parents.).
- Site internet du club et tableau d'affichage de la piscine couverte

En tant qu'athlète du Cercle des Nageurs Yverdon, je m'engage à :

- Respecter toutes les règles de la présente charte et du règlement du club.
- Respecter les règles de la politesse et du fair-play.
- Adopter un état d'esprit positif.
- Respecter le matériel du club et les installations mises à disposition (piscine, vestiaires, etc.).
- Respecter les conditions d'intégration de mon groupe d'entraînement. Le chef technique est seul compétent pour octroyer des allégements.
- Etre présent à tous les entraînements et informer rapidement mon entraîneur par écrit ou de vive voix en cas d'empêchement.
- Etre ponctuel aux entraînements : chaque athlète doit être prêt au bord du bassin 15 minutes avant le début de l'entraînement.
- Prendre une boisson pour l'entraînement
- Suivre l'intégralité de l'entraînement et informer mon entraîneur en cas de départ anticipé.
- Ecouter attentivement les directives, corrections et conseils de mon entraîneur.
- Respecter le travail de mon entraîneur et ne pas me plaindre durant l'entraînement.
- Respecter les entraîneurs et ne pas dénigrer ou contredire leurs recommandations.
- Ne pas utiliser de produits illicites (dopants, drogue, tabac, alcool, etc.).
- Ne pas utiliser de Smartphone durant les entraînements y compris dans le vestiaire.
- Respecter ma santé, notamment par une bonne hygiène alimentaire.
- Informer en premier lieu mon entraineur en cas de problème.
- Respecter les autres athlètes des différents groupes / sections.
- Participer à toutes les compétitions du calendrier annuel établis par le club.
- Seuls des motifs sérieux et pertinents sont acceptés.
- Durant les compétitions, adopter un comportement sérieux et adapté à l'image du sport et du club.
- Porter les couleurs du club aux compétitions / matchs de waterpolo.
- Encourager les autres nageurs durant les compétitions et matchs de water-polo.
- Rester solidaire du groupe jusqu'à la fin du meeting / du match de waterpolo.
- Informer mes parents de toutes les informations données par le club (convocations aux compétitions, activités du club, etc.)
- Informer mes parents que les déplacements pour les compétitions sont à leur charge.
- Participer, le plus possible avec mes parents, à toutes les activités importantes pour la vie du club (exemple : Swimathon, ventes de pâtisseries, meetings internes, meeting des Rives du Lac, matchs de waterpolo.).

Suppléments pour les athlètes des sections sportives (excepté adultes et ados loisirs) :

- Exploiter pleinement mon potentiel de sportif lors des entraînements et activités sportives.
- Organiser mon temps de façon optimale (au besoin à l'aide de mon entraîneur).
- Adopter une hygiène de vie irréprochable.
- Accepter la défaite comme la victoire en respectant mes adversaires, les autres athlètes et les entraîneurs.
- Avoir une tenue et une attitude irréprochables lors des entraînements et activités sportives, ainsi que durant les camps d'entraînements.
- Ne pas utiliser de smartphone durant les entraînements, compétitions et autres activités du club.
- Posséder mon propre matériel d'entraînement et l'avoir toujours avec moi.
- Avoir une gourde à chaque entraînement.
- Etre présent au bord du bassin pour la mise en place du matériel et l'échauffement à sec au minimum 15 minutes avant le début de l'entraînement.
- Participer à tous les entraînements et activités sportives.
- Etre conscient que l'accès au groupe n'est ouvert que si les conditions d'intégration sont totalement respectées durant toute la saison; seul le chef technique peut accorder des assouplissements en cas de juste motif.
- Participer aux activités du club (entraînements et compétitions) avec le plus grand investissement possible et dans l'état de forme le meilleur possible.
- Respecter mon entraîneur
- Informer mon entraîneur à l'avance et par écrit / oral en cas de retard ou d'absence.
- Encourager et respecter les autres athlètes / groupes.
- Informer mon entraîneur, le représentant des nageurs ou le capitaine des nageurs en cas de problème ou conflit.

Les parents s'engagent à :

- S'informer activement sur la vie du club.
- S'investir au sein de notre association (ex. : devenir Juge de natation et/ou arbitre, recherche et/ou apports de sponsors).
- Donner la possibilité à leur enfant de participer à tous entraînements, camps et compétitions de leur groupe.
- Se charger des trajets pour les entraînements et les compétitions / matchs de waterpolo.
- S'acquitter dans les délais des obligations financières envers le club.
- Informer les entraîneurs en cas d'absence de leur enfant à un entraînement ou à une compétition, match de waterpolo.
- Informer les entraîneurs ou le comité en cas de problème particulier.
- Respecter les règles de la politesse et de la bienséance
- Respecter les entraîneurs.
- Ne pas s'immiscer dans le travail des entraîneurs.
- Respecter le comité et l'ensemble des athlètes du club.
- Encourager les athlètes du club, notamment lors des compétitions / matchs de waterpolo.
- Ne pas utiliser leur enfant pour combler leur propre échec sportif.

Le club et les entraîneurs s'engagent en contrepartie à :

- Permettre aux athlètes de pratiquer un sport aquatique au sein d'une structure adéquate affiliée à la FSN.
- Permettre à la section de waterpolo de prendre part au championnat régional, si une équipe de quinze joueurs et 2 gardiens est valablement constituée et que l'ensemble des critères d'admission au championnat sont remplis (voir règlement sur le site de la fédération).
- Donner l'accès aux compétitions grâce aux licences FSN (payé par le nageur).
- Offrir un encadrement diplômé et des entraînements organisés et adaptés à chaque groupe.
- Respecter les règles de sécurité.
- Organiser les entraînements et stages (camps d'entraînement).
- Respecter les athlètes.
- Permettre aux nageurs de développer leur bien-être et leur épanouissement personnel.
- Etre présents à tous les entraînements; en cas d'empêchement, trouver un remplaçant.
- Etre ponctuels.
- Respecter les règles de la politesse.
- Ne pas dénigrer un athlète.
- Apporter des directives, conseils et corrections aux athlètes.
- Apporter aide et encouragements.
- Fixer des objectifs pour les athlètes de chaque groupe / section.
- Participer aux entraînements et compétitions avec sérieux.
- Intégrer des connaissances (natation, waterpolo, technique de nage et waterpolo, diététique, sécurité, condition physique, santé, formation, etc.) et les transmettre aux athlètes.
- Respecter les autres entraîneurs.
- Faire régner une bonne ambiance dans le club et mettre en valeur l'athlète.
- Adopter un comportement conforme au statut d'entraîneur.
- Informer l'athlète de toute information utile de vive voix.
- Tenir compte des problèmes et des difficultés que doit surmonter un athlète et adopter une certaine souplesse si nécessaire.

Sanctions en cas de non-respect de la charte :

Tout manquement par l'athlète (ou ses parents) aux règles imposées par la présente charte fera l'objet d'une sanction proportionnelle, dont l'entraîneur sera seul juge (après concertation avec un autre entraîneur, le chef technique ou le comité suivant la gravité de la faute).

Sanctions possibles

- Observations et avertissements verbaux.
- Changement de groupe d'entraînement.
- Amende de CHF 30.00 en cas de non-présence à une compétition (aucun justificatif d'absence).
- Remplacement en cas de destruction du matériel du club.
- Facturation des frais de réparation occasionnés en cas de dégât(s) aux installations sportives.
- Suspension temporaire des entraînements et / ou des compétitions / matchs de waterpolo.
- Exclusion définitive du club.

En cas de violation par l'entraîneur de ses obligations, l'athlète (ou ses parents) doit informer immédiatement le comité, qui prendra alors les mesures nécessaires et adéquates.

Yverdon-les-Bains, le 1er janvier 2022

Cercle des Nageurs Yverdon

Loïc Zbinden
Président